

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 décembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE THOMAS SERJEANT EN TANZANIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question de nature urgente.

Comme le citoyen canadien Thomas Delair Serjeant qui survolait la Tanzanie en direction de Cape Town, Afrique du Sud, a été sommé d'atterrir par des représentants tanzaniens et emprisonné plus de deux mois avant que des poursuites ne soient instituées contre lui et comme M. Serjeant a été victime de souffrances mentales et physiques ainsi que de pertes financières, je propose appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement charge le haut-commissariat du Canada en Tanzanie d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie à ce sujet et qu'une fois terminé, ce rapport soit déposé à la Chambre; je propose en outre que le gouvernement charge le gouvernement de la Tanzanie d'indemniser complètement M. Serjeant pour les épreuves mentales et physiques qu'il a subies ainsi que ses pertes financières durant son emprisonnement.

M. l'Orateur: Cette motion proposée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime? Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'UTILISATION D'AVIONS GOUVERNEMENTAUX PAR LES MEMBRES DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre la permission de proposer, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis), la motion suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le premier ministre et les ministres, pour diminuer la consommation de carburant, devraient autant que possible, utiliser les avions commerciaux à horaires réguliers au lieu des avions du gouvernement lors de leurs voyages officiels; de plus, que le premier ministre cesse d'utiliser les avions du gouvernement pour aller et revenir aux frais du public, à des réunions du parti libéral et que le parti libéral du Canada paie la note de tous ces voyages effectués par le premier ministre depuis le 30 octobre 1972.

M. l'Orateur: La motion exige l'unanimité. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi invoquer l'article 43 du Règlement. La question d'urgence nécessaire, c'est la divulgation aujourd'hui de chiffres relatifs à l'accord canado-américain sur l'automobile, qui démontrent que le déficit canadien est jusqu'ici de 182 millions de dollars pour cette année. La motion que je vais proposer jouit de l'appui de l'opposition officielle et je suis sûr qu'elle exprime les vues du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il exposer sa motion sans en faire l'apologie, ce que la coutume ne lui permet pas de faire.

M. Broadbent: Je n'ai dit cela, monsieur l'Orateur, que pour attirer l'attention des collègues du ministre au cabinet, car le ministre lui-même est absent. Je propose donc la motion suivante:

Que la Chambre exprime l'avis que l'accord canado-américain sur l'automobile devrait être modifié en y incluant la stipulation que l'objectif de l'accord est entre autres de s'assurer que pour une période de trois ans le Canada et les États-Unis produisent tous les deux le nombre de véhicules et la quantité de pièces dont la valeur en dollars correspond à leur pourcentage respectif de consommation effective de la production nord-américaine.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.